Informations de base

1997/2287(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Environnement et emploi: construire une Europe durable **Subject** 3.70 Politique de l'environnement 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chomage 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	HULTHÉN Anneli (PSE)	19/03/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
REGI Politique régionale	LINDHOLM MaLou (V)	05/02/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	2062	1997-12-16

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/11/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0592	Résumé
15/12/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/12/1997	Débat au Conseil		
04/06/1998	Vote en commission		Résumé
04/06/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0233/1998	
15/07/1998	Débat en plénière		
16/07/1998	Fin de la procédure au Parlement		
21/09/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2287(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/09546

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0233/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0008	04/06/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0439/1998 JO C 292 21.09.1998, p. 0106-0149	16/07/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0592	18/11/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0787/1998 JO C 235 27.07.1998, p. 0001	28/05/1998	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0075/1998 JO C 051 22.02.1999, p. 0041	18/11/1998	

Environnement et emploi: construire une Europe durable

1997/2287(COS) - 18/11/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir une stratégie permettant de créer des synergies entre politique de l'environnement et politique de l'emploi. CONTENU : la communication part de 3 principaux constats : 1) que l'Union est caractérisée par un "sous emploi" de ses ressources humaines (avec un taux de chômage de plus de 10% en moyenne) et un "suremploi" de ses ressources naturelles ; 2) que les problèmes écologiques mondiaux trouvent en grande partie leur origine dans nos pays industrialisés : c'est dans certains secteurs économiques (industrie, transports, énergie et agriculture) et dans les habitudes de consommation que l'on trouve les principales causes des problèmes environnementaux ; 3) la manière dont nous produisons actuellement les biens et les services repose sur des rapports anciens d'investissement et de formation des prix qui datent d'une époque où l'on se souciait peu de l'environnement. Partant de ces constats, la Commission estime qu'il incombe aux Etats membres d'accélérer la transition vers des technologies nouvelles et propres visant à remplacer les technologies polluantes. Ils doivent également revoir leurs moyens de financer l'offre de biens publics. Le moment le plus favroable pour opérer ce changement est celui où le capital ancien devra être remplacé par de nouveaux investissements intègrant des normes élevées en matière d'environnement. Le bénéfice serait double : -l'investissement créerait de l'emploi et des possibilités

d'affaires, -les nouvelles technologies contribueraient à améliorer l'environnement. Bien conçue cette nouvelle politique environnementale pourrait devenir un moteur puissant de l'investissement et de l'emploi. A cet égard, la Commission propose une série d'initiatives qui aideraient les Etats membres à lier la politique de l'emploi et celle de l'environnement. Les actions envisagées tournent autour de 5 axes : -analyser de manière comparative ce que les secteurs économiques ont réalisé en matière d'emploi et d'environnement pour encourager les pouvoirs publics à se réorienter vers des modes de production et de consommation propres ; -évaluer et promouvoir le développement de technologies propres et identifier leurs effets en termes d'emploi ; -intensifier, dans le contexte de l'élargissement, les efforts visant à lier emploi et développement durable par des initiatives et des fonds communautaires (via notamment la rénovation urbaine et le développement des zones rurales) ; -poursuivre la restructuration progressive des systèmes fiscaux en réduisant les coûts non salariaux et en incorporant les coûts environnementaux et le coûts des ressources (notamment énergétiques) dans les prix des biens et des services ; -promouvoir la formation et l'éducation sur le plan de l'environnement afin d'appuyer la mise en oeuvre de nouvelles technologies et pratiques de travail respectueuses de l'environnement.

Environnement et emploi: construire une Europe durable

1997/2287(COS) - 16/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme HULTHEN (PSE, S) sur la communication de la Commission européenne sur la stratégie en matière d'environnement et d'emploi, le Parlement européen approuve dans les grandes lignes la stratégie proposée. Il estime toutefois que cette dernière devrait être plus concrète et invite la Commission à présenter une définition plus précise de la croissance axée sur l'environnement et à analyser le potentiel du secteur de l'environnement en matière de création d'emplois. Il demande à la Commission de dresser un tableau d'ensemble présentant les possibilités d'assurer une croissance axée sur l'environnement dans les différentes régions de l'Union. Il demande également que soit réalisée une évaluation qualitative permettant de comparer la qualité et la stabilité des emplois dans ce secteur. En outre un mécanisme fiable devrait être créé permettant d'évaluer les emplois créés dans ce secteur dans le cadre des Fonds structurels. Le Parlement préconise par ailleurs la création d'un forum européen de la technologie environnementale et la mise en place d'un "Partenariat pour une croissance durable", chargé d'établir un programme d'action cohérent dans ce cadre. La Commission devrait envisager la possibilité de présenter un plan d'action portant sur l'instauration d'un partenariat régional et interrégional impliquant les opérateurs économiques et les autorités locales. Le même principe devrait être appliqué aux pays candidats. Constatant que les politiques structurelles peuvent servir de moteur à la politique de l'environnement, il souligne que les priorités fondamentales des Fonds devraient être axées sur une action coordonnée en faveur de l'environnement des "emplois verts". Par ailleurs, il invite la Commission à : -tenir davantage compte de l'impact environnemental des investissements lors de l'affectation des crédits budgétaires communautaires, notamment en rendant le budget "plus vert", -établir un système commun de calcul et d'évaluation des investissements environnementaux ainsi que leur impact sur l'emploi, -développer avec les Etats membres la formation et la recherche dans ce domaine, -présenter une proposition visant à accroître les possibilités d'introduire des critères environnementaux dans les marchés publics, -introduire une information environnementale accessible à l'usager sur la technologie, l'énergie et les transports, -promouvoir, avec les Etats membres l'utilisation des énergies renouvelables, -dans le cadre de la politique des déchets de l'Union, déplacer l'accent de l'incinération vers le reçyclage, -dans le cadre de la poltique des transports, se porter vers le transport par voie navigable et par rail, -soutenir l'agriculture biologique, -établir un forum européen de la technologie environnementale. Parallèlement, il lance un appel afin d'obtenir des changements fiscaux pénalisant les activités qui surexploitent les ressources naturelles ou causent des dommages à l'environnement et récompensant celles favorisant le développement durable et la création d'emplois "verts". Le Parlement estime également que les revenus des taxes sur les activités néfastes à l'environnement pourraient être investis dans la protection de l'environnement et la relance de l'emploi. Il demande également au Conseil de cesser de bloquer la directive de la Commission visant à introduire une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone et l'énergie. Le Parlement européen met enfin l'accent sur l'aide aux PME innovantes du secteur de l'environnement et sur la nécessité d'établir des normes environnementales communes sur les matériaux de construction.